

Délibération 2020-08-CFVE

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020

Extrait du recueil des actes du  
Conseil de la Formation et de Vie Etudiante

### **Composition de la commission vie étudiante et de campus-CEVEC**

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France s'est réuni dans l'amphithéâtre 350 du bâtiment Matisse du site du Mont Houy sur la convocation de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université et sous la présidence de Monsieur Franck BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE).

Le quorum étant atteint,  
Vu la délibération n°2020-03 du conseil de la formation du 5 mars 2020 ;

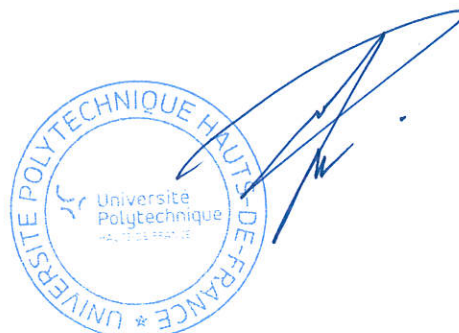
M. Franck BARBIER propose au conseil d'intégrer en tant que membre de la commission des représentants de l'INSA ainsi que des représentants des composantes de formation.  
Madame Manon BERTOUILLE et monsieur Soilio COULIBALY sont désignés en tant que représentants des usagers au sein de la commission.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante adopte à l'unanimité des voix la composition de la commission selon le document annexé à la présente délibération.**

Valenciennes, le 7 octobre 2020

Le Président de  
L'Université Polytechnique Hauts-de-France  
Professeur Abdelhakim ARTIBA



## CFVE du 1/10/2020

### **Proposition de composition de la Commission Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

#### **Textes de référence :**

Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et Réussite des Etudiants ;

Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;

Vote du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante du 5 mars 2020 ;

Vote du Conseil d'Administration INSA Hauts-de-France du 25 mars 2020.

#### **Composition de la Commission :**

La Composition de la Commission Vie Etudiante et de Campus doit prendre en compte la nouvelle organisation de l'Université Polytechnique Hauts-de-France avec un établissement composante (INSA Hauts-de-France) et deux composantes de formation (ISH et IUT).

Elle est composée des personnes suivantes ayant voix délibérative :

- Le (la) Vice-président(e) délégué(e) à la Réussite Etudiante et à la Vie Etudiante ;
- Le (la) Président(e) de l'Université représenté(e) par le (la) vice-président(e) CFVE ;
- Le (la) Directeur(trice) de l'INSA Hauts-de-France ;
- Le (la) Vice-président(e) délégué(e) à la Culture, Initiatives et Citoyenneté ;
- Le (la) Vice-président(e) étudiant(e) UPHF ;
- Le (la) Vice-président(e) étudiant(e) INSA Hauts-de-France ;
- Le (la) Directeur ou Directrice général(e) des services ;
- Le (la) Secrétaire général de l'INSA Hauts-de-France ou son représentant ;
- L'agent comptable ou son représentant ;
- Le (la) Directeur du pôle Formation et Vie Etudiante ou son représentant ;
- Le (la) chargé de projet « Vie Etudiante et de Campus » ;
- Le (la) responsable du bureau Vie Etudiante ou son représentant ;
- Le (la) directeur(trice) du SCD ;

- Le (la) responsable du service des sports ou son représentant ;
- Le (la) responsable du centre de santé ou son représentant ;
- Les responsables des sites de Cambrai et Maubeuge ;
- Un(e) représentant(e) du CROUS ;
- Un(e) représentant(e) de l'agglomération de Valenciennes ;
- Un(e) représentant(e) de l'agglomération de Cambrai ;
- Un(e) représentant(e) de l'agglomération de Maubeuge ;
- Un représentant des IFSI ainsi qu'un représentant étudiant IFSI ;
- 4 représentant(e)s d'associations étudiantes mandaté(e)s pour un an par le Président ;
- 2 étudiant(e)s élu(e)s au CFVE ;
- 2 étudiant(e)s élu(e)s au CA de l'INSA ;
- Un(e) étudiant(e) élu(e) à la CR.